



CHARTRE DE LOBBYING RESPONSABLE GROUPE ADP

PRÉAMBULE

GROUPE ADP CONÇOIT, CONSTRUIT ET EXPLOITE DES PLATES-FORMES AÉROPORTUAIRES EN FRANCE, DONT CELLES DE PARIS-CHARLES DE GAULLE, PARIS-ORLY ET PARIS-LE BOURGET, 10 PLATES-FORMES D'AVIATION GÉNÉRALE ET L'HÉLIPORT D'ISSY-LES-MOULINEAUX, ET DANS LE MONDE. IL GÈRE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT 34 AÉROPORTS DANS 15 PAYS. IL EST L'UN DES SEULS ACTEURS MONDIAUX PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR AÉROPORTUAIRE.

Depuis le 22 juillet 2005, Groupe ADP est une société anonyme dont l'Etat détient aujourd'hui 50,6% du capital. Opérateur d'importance vitale, Groupe ADP est soumis à un cahier des charges (annexe I du Décret n° 2005-828 du 20 juillet 2005) fixant ses obligations de service public et les modalités du contrôle par l'Etat de leur respect. Ce cahier des charges définit notamment les relations entre Groupe ADP et les différents intervenants sur ses plates-formes dont l'Etat, ses établissements et ses services. Il donne ainsi les moyens à l'Etat d'être informé sur la situation économique et financière de l'entreprise pour assurer le suivi de l'exécution des contrats de régulation économique.

Ce cahier des charges précise par ailleurs, les informations relatives aux infrastructures et à l'exécution de service public que Groupe ADP doit fournir. Groupe ADP se doit par exemple de présenter les actions engagées pour l'insertion des aérodromes franciliens dans leur environnement. Le dialogue pour établir la confiance en informant les élus et les riverains est ainsi inscrit à

ce cahier des charges. Au-delà, cette politique de dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes, contribue puissamment à la solidité et à la durabilité de Groupe ADP.

C'est pourquoi, Groupe ADP s'engage, au plus haut niveau, à apporter son soutien à la promotion des enjeux de transparence et d'intégrité autour du lobbying responsable¹. La présente chartre définit les engagements de l'ensemble des collaborateurs de Groupe ADP et permet de réaffirmer la nature responsable de leurs pratiques de lobbying.

¹ Groupe ADP est, depuis 2008, membre de Transparency International France qui définit le Lobbying responsable comme étant : "toute communication, écrite ou orale, entre un représentant ou un groupe d'intérêts et un décideur public dans le but d'influencer une prise de décision"



LA RSE : L'IDENTITE DE GROUPE ADP...

Les très nombreuses années de déploiement de la politique de responsabilité sociétale ont forgé l'identité de Groupe ADP devenu, en 2015, la référence européenne en matière de développement durable et de responsabilité sociétale dans le domaine aéroportuaire. La politique RSE irrigue tout le Groupe. Ainsi, Groupe ADP confirme son engagement à assurer une gouvernance exemplaire, et à promouvoir un engagement sociétal de proximité. La charte RSE du Groupe est consultable sur le site internet parisaeroport.fr.

Au quotidien, l'éthique est un principe de gouvernance au cœur de la stratégie de développement du Groupe. Rattachée au Secrétaire Général, la déontologue de Groupe ADP contribue à la prévention du risque en impulsant des pratiques conformes aux engagements du Groupe et garantit en particulier la prise en compte de l'éthique dans tous les grands projets et orientations stratégiques, en France et à l'étranger.

A l'instar de la charte éthique qui est le fruit d'une démarche collective, transversale et partagée, la présente charte s'applique à tous les collaborateurs du Groupe qui reçoivent régulièrement, au même titre que la charte éthique, une formation obligatoire de sensibilisation au lobbying responsable. De même, cette charte ainsi que notre code de conduite s'imposent à nos prestataires.

Ainsi, chacun devient à la fois acteur et garant de cette démarche. Il s'assure de sa diffusion auprès des interlocuteurs et partenaires externes et veille, en toutes circonstances, à respecter les règles applicables dans les pays où Groupe ADP exerce une activité.

L'ensemble des collaborateurs de Groupe ADP a conscience que le lobbying est un enjeu de vie publique qui repose en particulier sur une grande probité intellectuelle, le respect des principes de loyauté, d'équité et d'intégrité. Tout manquement à cette charte relève des dispositions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise.

Le développement de Groupe ADP requiert la confiance des pouvoirs publics, des compagnies aériennes, des passagers et des différentes parties prenantes décisives auxquelles Groupe ADP souhaite mieux faire connaître, comprendre et partager ses activités. Cette démarche qui relève de l'intérêt général, témoigne du respect que les collaborateurs du Groupe portent à leurs interlocuteurs.

Les équipes s'appuient sur les valeurs du Groupe : confiance, engagement, audace et ouverture. Elles réalisent ainsi que le lobbying responsable vise à prémunir le Groupe des risques qui pourraient porter atteinte à son développement, à son avenir ou à sa réputation.

Dans la recherche d'une croissance justement partagée, si l'innovation et le progrès permettent de nourrir la dynamique de succès du Groupe, le lobbying responsable permet par le respect permanent des principes éthiques lors des échanges notamment avec les décideurs publics, de contribuer à la notoriété de Groupe ADP et à sa performance.

... LE SOCLE DU LOBBYING RESPONSABLE



RELATION AVEC LES TIERS ET ORGANISATION DU LOBBYING

Groupe ADP est un acteur global intégré dont les activités se divisent en plusieurs segments : construction et management d'aéroports, commerces et services, immobilier, international et développements aéroportuaires, et prestations de sûreté et de téléphonie. Pour chacune de ces activités, en France comme à l'international, plusieurs collaborateurs du Groupe nouent des relations avec des décideurs publics. Les membres du COMEX sont informés des actions de lobbying responsable menées par les collaborateurs des directions qui leur sont rattachées.

Plus particulièrement :

- ◆ la direction des affaires publiques, rattachée à la Présidence du Groupe, a la responsabilité des relations institutionnelles avec les parlementaires nationaux et européens, les ministères et administrations de tutelle. Ce sont ses collaborateurs qui sont inscrits aux registres des représentants d'intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des institutions européennes.
- ◆ la direction de l'environnement et du développement durable, rattachée au Secrétaire général groupe, a la responsabilité en Ile-de-France, de deux délégations territoriales, une à Paris-Orly et une à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget. Elles sont les principaux relais pour les échanges de proximité. Le dialogue et la concertation avec les élus des territoires s'organisent autour de visites des plateformes et de chartes de partenariat à visée économique, sociale, environnementale et sociétale. Il s'agit de développer une relation de confiance durable et équilibrée dans une démarche ambitieuse de co-construction pour permettre d'accroître la compétitivité, l'attractivité et le dynamisme des territoires d'ancrage, au bénéfice des populations riveraines.

Ces deux directions du groupe s'appliquent à coordonner leurs actions.

LES ENGAGEMENTS DE GROUPE ADP

Se déclarer / s'identifier

- ◆ S'inscrire aux registres des institutions auprès desquelles le lobbying est exercé et respecter les codes de conduite et règlements de ces institutions.
- ◆ Pour les personnes/organisations mandatées, s'identifier et donner le nom des organisations pour lesquelles le lobbying est exercé (refus du shadow lobbying).

S'interdire / s'abstenir

- ◆ S'abstenir de recruter ou d'avoir dans ses effectifs un salarié exerçant des fonctions de direction et qui, quelles que soient ses opinions politiques, détient un mandat politique national ou européen.
- ◆ S'abstenir de recruter ou d'avoir dans ses effectifs un salarié exerçant des fonctions de direction et qui, quelles que soient ses opinions politiques, occupe une fonction de collaborateur parlementaire ou de conseiller ministériel.
- ◆ S'abstenir d'organiser des colloques ou manifestations dans lesquels les modalités de prise de parole de décideurs publics seraient liées au versement d'une rémunération.
- ◆ S'interdire d'offrir des avantages, cadeaux, invitations ou prise en charge de frais dans le simple but d'influencer des décideurs publics et de compromettre leur impartialité.
- ◆ S'interdire de toute démarche visant à obtenir des informations ou décisions par des moyens illégaux.

Diffuser / Rendre public

- ◆ Conformément aux obligations de communication auxquelles sont soumises les sociétés cotées, diffuser des informations ou arguments fiables, vérifiables et actualisés, assurant ainsi leur traçabilité.
- ◆ Assurer la transparence financière sur le budget consacré au lobbying et les budgets versés aux cabinets d'affaires publiques.
- ◆ Mettre à disposition les principales positions communiquées aux décideurs publics et les contributions éventuelles aux partis politiques.



groupeadp.fr

291 boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14